



# Coupe MMG

## Mutuelle Mare-Gaillard 2018



### DOSSIER DE PRÉSENTATION

17 février 2018



## « Bienvenue à bord ! »

L'an dernier à la même époque nous l'évoquions !

Une équipe très dynamique a travaillé de pieds fermes pour faire aboutir ce projet ambitieux qui est d'intégrer la Guyane à la Coupe MMG.

C'est aujourd'hui chose faite !

Je veux saluer l'abnégation des comités de direction des trois Ligues de Guadeloupe, Martinique et Guyane, pour le travail accompli en faveur de l'élargissement de cette belle compétition aux clubs de Guyane.

C'est une opportunité extraordinaire pour la MMG de renouer avec la population de Guyane.

Faut-il le rappeler, la ville de Cayenne a abrité une agence MMG de 2009 à 2011. Avec cet événement sportif qui porte notre nom nous affirmons clairement notre ambition de conquérir le territoire guyanais.

Nous avons un éventail de prestations couvrant les populations les plus modestes aux plus aisées.

Alors, nous ne pouvons que dire bienvenue à bord aux équipes en lice, aux clubs de supporters et par extension à la population de Guyane qui ne manquera pas de nous suivre.

La compétition promet d'être exaltante. Et, pour qu'elle garde toute sa beauté il me plait de rappeler aux joueurs que le football est avant tout un sport, qui comme tous les sports demande fairplay et respect de l'adversaire. Offrez-nous du spectacle, un beau jeu sur le terrain pour que brille longtemps encore l'étoile de la MMG sur tous les territoires.

**Guy CAZIMIR**  
Président de la MMG



## Texte à insérer

**Marcel BAFAU**

Président de la Ligue de Football de Guyane

## « Bienvenue à la Guyane ! »

Il y a un an, avec la nouvelle équipe du Comité de direction de la Ligue Guadeloupéenne de Football, nous nous apprêtions à organiser notre 1<sup>ière</sup> Coupe MMG Mutuelle Mare-Gaillard.

Bien conscient des attentes de notre partenaire historique, nous avons réussi notre pari : hisser l'épreuve à un niveau de référence jamais atteint sur le plan évènementiel, à la hauteur de l'engagement de la MMG Mutuelle Mare-Gaillard.

Pour autant, nous ne sommes pas au bout de nos ambitions. Nous avons encore d'autres défis à relever avec la Mutuelle.

Cette année, nous sommes fiers de vous annoncer l'arrivée dans la compétition des équipes de la Ligue de Guyane grâce au soutien de la Fédération Française de Football.

La phase finale sera organisée en Martinique par le Comité Exécutif de la LAF dont la Présidence est assurée, cette année, par Georges Duquesnay, 1<sup>er</sup> vice-Président de la Ligue de Martinique de Football.

L'intégration de la Guyane va permettre à la compétition de monter encore d'un échelon, de susciter un plus large intérêt de la part des formations engagées et un plus fort engouement des supporters. Et à la Mutuelle Mare-Gaillard d'étendre sa surface de jeu. Bienvenue à nos amis guyanais !

**Jean DARTRON**

Président de la Ligue Guadeloupéenne de Football

## « une opportunité promotionnelle pour nos élites »

Nous saluons une nouvelle fois l'engagement de la Mutuelle Mare Gaillard aux côtés du football de nos territoires des Antilles.

Ce partenariat dépasse la seule dimension mercantile de sponsoring. Il constitue un véritable soutien à la mission de service public que remplissent nos ligues en excellente cohésion sur ce dossier. La coupe que parraine la mutuelle est une compétition supérieure qui constitue une opportunité promotionnelle pour nos élites de Guadeloupe de Guyane et de Martinique.

N'ayant pas accès au Championnat de France Amateur (CFA) La MMG Coupe Mutuelle Mare Gaillard, constitue avec la Champion's League CFU-CONCACAF, les seules possibilités d'expression supérieure pour nos meilleurs clubs de football.

Notre ambition était de donner à ce championnat le relief nécessaire à la hauteur de l'investissement du partenaire depuis maintenant de nombreuses années. L'arrivée des clubs de la Guyane en est l'expression. Nous continuerons d'ailleurs à explorer méthodiquement les pistes d'évolution de la compétition pour les saisons à venir

Les clubs en présence cette année sont encore prestigieux, et pour cause ils sont les meilleurs des trois territoires sur toute une saison. La bagarre sera âpre mais que le meilleur gagne.

Vive La Coupe MMG Mutuelle Mare Gaillard - Edition 2018

**Samuel PÉREAU**  
Président de la Ligue de Football de Martinique

## « Une compétition devenue incontournable »

Voilà 15 ans que nous avons commencé une belle histoire avec la MMG Mutuelle Mare-Gaillard ! Sa présence auprès de nos Ligues pour le développement du football nous est précieuse.

C'est donc avec grand plaisir que je salue leur engagement qui permet à tous les footballeurs, jeunes et moins jeunes, de s'exprimer dans une compétition devenue incontournable et que tous souhaitent remporter.

Pour cette 15e édition, la Coupe MMG Mutuelle Mare-Gaillard change de format. Elle accueille de nouveaux compétiteurs, les meilleures équipes du football guyanais. Cette évolution contribuera à relever le niveau de cette compétition et lui donnera encore plus de charme. C'est donc avec fierté que je relève, avec nos amis de la Guadeloupe et de la Guyane, ce nouveau challenge.

D'un point de vue sportif, nous souhaitons aux équipes engagées qu'elles donnent à cette compétition tout le cachet qu'elle mérite en offrant au public un spectacle de qualité.

Nous vous souhaitons une bonne Coupe MMG Mutuelle Mare Gaillard 2018.  
Et que vive le jeu !

**Georges DUQUESNAY**  
Président du Comité Exécutif de la LAF

## Comité Exécutif LAF 2017 /2018

- *Président : DUQUESNAY Georges*
- *1<sup>er</sup> Vice-président : ARCONTE Alain*
- *Secrétaire Général : VARRU Jean-Claude*
- *Secrétaire Général Adjoint : MAQUIABA Philippe*
- *Trésorier Général : NATTES Magguy*
- *Trésorier Général Adjoint : SAINT-VAL Rodrigue*
- *Membres : PINSON Gérard, MARIE-JOSEPH Raymond*

# EQUIPES ENGAGÉES

Avec l'arrivée des équipes guyanaises, la compétition passe à 12 équipes engagées.

## *Guadeloupe*



**USR**



**LA GAULOISE**



**CSM**



**AMICAL CLUB**

## *Martinique*



**CLUB FRANCISCAIN**



**GOLDEN LION**



**CLUB COLONIAL**



**RC RIVIERE-PILOTE**

## *Guyane*



**US MATOURY**



**ASC REMIRE**



**ASC GELDAR**



**CSC CAYENNE**

## COULEUR DES MAILLOTS



**Amicale La Gauloise    CSM    USR  
Club**



**Club Colonial**



**Club Franciscain**



**RC Rivière Pilote**



**Golden Lion**



# ***PRESENTATION*** ***DES ÉQUIPES DE GUADELOUPE***



# UNITE SAINTE-ROSIENNE

Siège du club – Cité des fonctionnaires – 97 115 Sainte-Rose

Siret : 394 150 288 00014 – APE 926 C

Tel : 05.90.93.24.66 ; 06.90.49.20.49 SG JP Saint-André : 0690751746

Président : Henri YACOU. Email : [usr.omnisports@orange.fr](mailto:usr.omnisports@orange.fr)

Club omnisports, créé le 21 avril 1963, l'Unité Sainte-Rosienne porte haut les couleurs de la commune. En cyclisme, en basket-ball mais également en football. Le club du Président Henry Yacou, après avoir ouvert son palmarès en 2012 avec la Coupe de la Région Guadeloupe, a poursuivi son ascension avec un titre honorifique de vice-champion de DH en 2014 et ceux de champion en 2016 et 2017.

## PALMARES

- **Vainqueur Coupe Région Guadeloupe : 2012**
- **Vice-champion de DH : 2014**
- **Champion de la Guadeloupe de DH : 2016 - 2017**
- **Finaliste Coupe de la Guadeloupe : 2016**
- **Finaliste MMG : 2016**



## EFFECTIF

- **JOUEURS** : Jordan SENNOAJ - Boris JASMIN - Yourry COQK - Grégory LISERON-MONFILS - Dimitri LISERON-MONFILS - Fabien JEROME - Jérémy ADONAI - Jorge SANTOS DA COSTA - Steeven LUBINO - Marc MATHIASIN - Yohan FOGGEA - Dimitri FAUTRAI - Gilles DAN - Steeve DESERT - Fabien NESTOR - Mavrick ANNEROSE - Josué ALEXIS - Jean-François JEAN-RENAUD – Rohann RAMBHOJAN - Steevy ENGOULEVENT- Yanis CLOTAIL – Giovanni SOARES FERREIRA – Geraldson LEBRUN – Malik DELIOT – Nicolas PISTOL – Harold PAUL – Sylvain PHILIPPE – Romuald LUNDY – Kamil LOUIS-JEAN.
- **STAFF** : Louis MARIANNE (Manager Général) – Bruno LAURAC (Entraîneur) – Joël CITADELLE (Entraîneur adjoint) – Jean-Hubert SOPHIE (Entraîneur adjoint) - Benjamin ASSIE (médical).



# **CLUB SPORTIF MOULIEN**



Fondé le 2 septembre 1931 - Enregistré à la sous préfecture de Pointe à Pitre sous le n° W9G2000732 - Affilié à la FFF sous le n° 512716 et à la LGF sous le n° 12716 Agrément jeunesse et Sport n° 5684 le 06/09/1947 - Siret 38443451000028 - APE 9312Z.  
Président : Alain ARCONTE.

Fondé par des jeunes mouliens scolarisés en 1931 au Lycée Carnot, association sportive et culturelle, le Club Sportif Moulien est l'un des clubs les plus titrés du football guadeloupéen. Un Conseil d'Administration présidé par Alain ARCONTE composé de 15 membres, 23 éducateurs, près de 400 licenciés, 7 commissions de travail rythment la vie de ce véritable patrimoine de la Ville du Moule.

L'équipe dirigeante actuelle se doit de réfléchir à ce que peut être un club comme celui-là dans les 10 années à venir et à redéfinir le modèle socio-économique qui permettra de le pérenniser.

## **PALMARES**

- **Vainqueur du Trophée Mutuelle Mare-Gaillard : 2014 – 2016**
- **Finaliste du Trophée Mutuelle Mare-Gaillard : 2009 – 2015**
- **Champion des Antilles : 1947 – 1955**
- **Antilles Guyane : Champion 2009 – Vice-champion 2011**
- **Champion de la Guadeloupe de Division Honneur : 1945 - 1947 - 1948 - 1949 - 1953 - 1955 - 1956 - 1965 - 1984 - 1994 – 2009 – 2011 - 2013 – 2014 – 2015**
- **Vainqueur de la Coupe de la Guadeloupe : 1948 - 1954 - 1972 - 1974 – 2008 – 2010 – 2013 – 2014 – 2017**
- **Vainqueur Antilles Guyane de la Coupe de France : 1961**
- **Vainqueur zone Guadeloupe de la Coupe de France : 1966 - 1981 – 1988 – 2005 - 2006 - 2007 - 2008 – 2010 – 2013 – 2014 – 2015 – 2016 – 2017**
- **Participation au 8ème tour de la Coupe de France : 1981 – 2007**



## **EFFECTIF**

- **JOUEURS** : Kévin AJAX – Teddy BACOU – Fabien BERAL – Krismiller BOLMIN – Manuel BOUCAU – Yannick BOUCAU – Marvin BOURGEOIS – Manuel CHAFFORT – Larry CLAVIER – Endrick DUCELIER – Willis FRANCILLONNE – Luther GALAS – Jean-Baptiste GASSION – Minnji GOMEZ – Ludovic GOTIN – Morgan JUSTINE – Sébastien LOBRY – Bryan MASTAKAN – Ricardo MEZENCE – Dylan MIXTUR – Luidgi MONPETIT – Yannick PASSAPE – Steve PHOBERE – Kévin ROUSSAS – Davy SOUBDHAN – Jérémie VALMY – Cédric VAMUR – Meddy VIARDOT – Halann VILMEN – Yannis ZABAREL.
- **STAFF** : Richard ALBERT (Entraîneur) – Steve BIZASENE (Entraîneur adjoint) – Rodrigue ZAMI (Entraîneur gardiens).

# LA GAULOISE

Fondée le 1<sup>er</sup> août 1930 - Président fondateur Louis ANDRE -  
Siège social : Stade Louis ANDRE - Rue Maurice Martin - 97100 Basse-Terre.  
Tél : 0590 81 15 94.  
Président : Patrice MATHEY. Email : la.gauloise@orange.fr

Créé le 1er août 1930, l'histoire de La Gauloise est intimement liée à celle de la ville de la Basse Terre, c'est beaucoup plus qu'une association sportive, c'est une véritable école de formation. La Gauloise est une famille qui s'est forgée au fil du temps, de ses médailles et de ses champions, un nom, une réputation, c'est aussi un esprit d'équipe. Ses succès ont dépassé les frontières de la Guadeloupe grâce à Jacques Rousseau (athlétisme), champion d'Europe de saut en longueur, son équipe de handball (Champion de France N3 et N4, 1992 et 1993) et de football (Champion des Antilles Guyane 1971, 32<sup>e</sup> de finale de Coupe de France 1978).

## PALMARES

- **Champion de la Guadeloupe DH : 1960 – 1971 – 1977 – 1979 – 1987**
- **Champion Antilles – Guyane : 1971**
- **Coupe de France : 1<sup>er</sup> club ultramarin participant aux 32<sup>e</sup> de finale 1978**
- **Coupe de la Guadeloupe : 1956 – 2007**
- **Coupe des clubs champions de la Caraïbe : participation en Haïti en 2016**
- **Coupe de France et Trophée Mutuelle Mare-Gaillard zone Guadeloupe : finaliste 2016**



## EFFECTIF

- **JOUEURS** : Dimitri ANGELY – Marc ARBAU - Mathias BABEL – James BELIA – Yann BRISSAC - Stevenson CASIMIR – Luis DOS REIS SILVA – Dimitri EDOUARD - Wendy FORTUNE – François-Xavier GUSTAVE DIT DUFLO – Loïc HOUBLON – Valéry KOUAME – Jean-Marc LARONDE – Kinsey LAUMON – David LIKIO - Laurent MICHEE – Morgan MONCHAUX - Kenny MOUTOUSSAMY – Claudy OSSEUX – Florian OTTO – Brandon PAJANYAYE – Angelo PROCIDA - Willy ROUSSEAU – Christophe SARTHAL – Livier SERIN – Heindrick VALERIN – Baptiste VERDOL.
- **STAFF** : Thierry MOCKA (Entraîneur) – Alain CABALD (Entraîneur adjoint) – Dary BRIDE (Entraîneur adjoint) – Jean-Marc ORLAY (Entraîneur adjoint).



# **AMICAL-CLUB** ***D'ÉTANG-NOIR***

Siège du club : Section Étang-Noir au local du Club 97140 Capesterre de Marie/Galante

Siret : 43829592500012 - APE 926 C

Tél : 0690 722353 – 0690114312, Email : [j-chalcool@orange.fr](mailto:j-chalcool@orange.fr)

Président : François BOGOTA. Secrétaire et correspondant : Jean-Charles ALCOOL.

L'Association de l'Amical Club à vocation footballistique et culturelle a été créée en janvier 1966, le club porte haut les couleurs de Marie-Galante et plus singulièrement celles de Capesterre et d'Étang-Noir. Le club connaît son premier succès en 2006, en remportant la Coupe de la Guadeloupe et le championnat de PHR, avec le retour de l'emblématique Jean-Luc Lambourde après son expérience en Métropole à Avion Le club a depuis étoffé son palmarès en remportant quelques compétitions majeures.

## PALMARES

- **Coupe de la Guadeloupe : 2006**
- **Champion de PHR : 2006 - 2015**
- **Finaliste de la Coupe de France zone Guadeloupe : 2007**
- **Finaliste de la Coupe de la Guadeloupe : 2009**
- **Vainqueur de la Coupe de France zone Guadeloupe : 2010**
- **Finaliste de la Coupe MMG Mutuelle Mare-Gaillard : 2012**
- **Vainqueur du Trophée Guy Roch : 2016**



## EFFECTIF

- **JOUEURS** : Didier CAYACI - Thomas NANCY - Jean-Luc LAMBOURDE - Jacky LAMBOURDE - Johan LAMARÉ - Halan RULLÉ - Terry SHILLINGFORD - Marie-Émile TARET - Laurent GLORIEUX - Ludovic LUJEN - Clément ALEXIS - Dimitri JOAB - Djulio RAMOTHE - Wilfrid CANDY - Morgan DESDESTRE - Théo GÉLAS - Dimitri RAMOTHE - Jean-Hugues BONNY – Lesly MARY - Winer BELFORT – Ike SEXTIUS - Lory CAMBRONE – Kevin SHILLINGFORD – Mathieu MOLIA
- **STAFF** : Pierre HAMOUSIN (Entraîneur principal) - Higinio CAMARASA (Entraîneur adjoint) - Alvin DELERAY (Entraîneur assistant) - Patrick RAMOTHE (Directeur sportif) - Irmin ABARRE (Médical).



# *PRESENTATION* *DES ÉQUIPES DE GUYANE*



# US MATOURY

Siège du club – Rue Maurice BOCS-Lot Saint Michel -97351 Matoury Cédex  
Siret : 340 825 538 0028  
Tel : 05.94 35 87 30  
Président : Daniel SINAI

## Palmarès

- **Coupe de France régionale** : 1998 – 2002 – 2004 – 2006 – 2012 – 2014 – 2015.
- **Champion de Guyane** : 2003 - 2006 – 2011 – 2012 – 2014 - 2016
- **Coupe de Guyane** : 2006 – 2011 – 2012 – 2013 – 2015 -2016
- **Coupe des champions du plateau de Guyane** : 2011





# ASC RÉMIRE

Siège du club – 93350 Rémire  
Président :

## Palmarès :

**Champion de première division : 1982- 1983 ; 1998- 1999**

**Vice-champion de division d'honneur : 2016- 2017**

**Finaliste coupe de France régionale : 2007- 2008**

**Finaliste coupe de Guyane : 2013- 2014**





# ***CSC CAYENNE***

Siège du club – 69 rue Christophe Colomb -97300 Cayenne  
Président : Jean LAQUITAINE

## **Palmarès :**

**Champion de Guyane :** 1977 - 1978 - 1979 - 1991 - 1992 – 1996 -2015

**Coupe de Guyane :** 1993 – 1994 - 2007

**Coupe de France :** 6<sup>me</sup> Tour - 1978 - 1983 - 1988 - 1992 - 2006 – 2007 -2008 - 2009



**Staff technique :** Mikaël HAMON – entraîneur/ Gilles KROMWEL – entraîneur adjoint.



# ASC GELDAR

Siège du club –Square du Père lombard 97210 Kourou  
Président : Daniel Thalamensy

## Palmarès :

- **Champion des DOM TOM : 2004 – 2005**
- **Champion Antilles Guyane : 2004 – 2005**
- **Champion de Guyane : 1985 – 1988 – 1989- 2001 – 2004 – 2005 – 2008 – 2009 – 2010 – 2013**
- **Coupe des Guyanes : 2007 - 2008**
- **Coupe des Savanes : 2012 – 2013**
- **Coupe de Guyane : 1979 – 2007 – 2009 – 2010**
- **Coupe de la Ligue : 2002 – 2003**
- **Coupe des Arbitres : 2001- 2005 – 2008 – 2009 – 2013**
- **Coupe de France : 1984 – 1989 – 2004 – 2011 – 2013 – 2017-2018**





# **PRESENTATION** **DES ÉQUIPES DE MARTINIQUE**

17 février 2018



# CLUB FRANCISCAIN

Siège du club – Stade Municipal –Nouvelle Tribune -97240 Le François  
Siret : 390 186 989 000 13 – APE 926 C  
Tel : 05.96 54 57 05 Fax 05 96 58 93 65 SG  
Président : Éric LITTORIÉ. Email : [513589@liguefootmartinique.fr](mailto:513589@liguefootmartinique.fr)

Le Club Franciscain a assis son autorité sur les compétitions Martiniquaise au cours des 20 dernières années. C'est l'un des plus beaux palmarès du football Martiniquais avec notamment 17 titres de champions dont 9 consécutivement de 1999 à 2007, 16 Coupes de la Martinique. Les Hommes du Président Éric LITTORIÉ depuis deux ans subissent une forte concurrence sportive mais reste un redoutable adversaire malgré le rajeunissement de son équipe.

- **Champion de Martinique** : 1970-1994-1996-1997-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2009-2013-2014-2017
- **Vainqueur de la Coupe de Martinique** : 1954-1969-1986-1987-1990-1998-1999-2001-2002-2003-2004-2005-2007-2008-2012-2015.
- **Vainqueur du Trophée Yvon LUTBERT** :1997-1999-2001-2002-2003-2004-2006-2007-2008-2009-2013-2014-2015-2017
- **Vainqueur de la Coupe de France zone Martinique** : 1972-1982-1992-1994-1996-1999-2000-2002-2003-2004-2005-2009-2013-2014-2015.
- **Vainqueur de la Division Antilles** : 1997
- **Vainqueur de la Ligue Antilles Foot** : 2004-2005-2007
- **Vainqueur du Trophée Mutuelle Mare Gaillard** : 2008-2009-2010
- **Vainqueur de la Coupe des DOM** : 1994-1997-2001-2003
- **Vainqueur de la Coupe des DOM-TOM** : 1998-204
- **Vainqueur de la Coupe de l'Outre-Mer**: 2006
- **Vainqueur du Tournoi des Black Stars** : 1997-1999-2001
- **Champion Antilles-Guyane** : 2006-2007



**Effectif du club** : 30 séniors - **Staff technique** : Dominique JEAN – entraîneur/ Dominique ZAIRE– entraîneur adjoint.



## **GOLDEN LION**

Siège du club – Henri MURANO-Belle Étoile -97212 Saint Joseph  
Siret : 479 925 224 – APE 9312 Z  
Tel : 05.96 54 23 95  
Président : Laurent SAINT HONORÉ. Email : [520004@liguefootmartinique.fr](mailto:520004@liguefootmartinique.fr)

Depuis son accession en Division d'Honneur en 2010, le Golden Lion n'a cessé de progresser sous l'impulsion de son président Laurent SAINT-HONORÉ. En 2015 il obtient le premier titre de son club, celui de champion. Depuis le club ne cesse d'engranger des titres. En 2017 le Golden Lion obtient sa première Coupe MMG Mutuelle Mare Gaillard. Le président Laurent SAINT HONORÉ affiche clairement ses prétentions et a pour ambition de conserver son titre.

- **Champion de Martinique : 2015-2016**
- **Vainqueur de la Coupe de Martinique : 2016**
- **Vainqueur du Trophée Yvon LUTBERT : 2015-2016**
- **Vainqueur de la Coupe de France zone Martinique : 2015-2016-2017**
- **Vainqueur de la Coupe Mutuelle MARE GAILLARD : 2017**



**Effectif du club : 26 séniors**

**Staff technique : Entraîneur/ Luis Armelio Garcia – entraîneur adjoint/ Jérémy LUDON**



# **CLUB COLONIAL**

Siège du club – Stade Desclieux BP 365 97258 Fort de France  
Tel : 05.96 71 36 76  
Président : Georges BEAUPREAU. Email : [520004@liguefootmartinique.fr](mailto:520004@liguefootmartinique.fr)

Le club « doyen » créé en 1906 est le plus ancien club de Martinique. Il a à son actif un palmarès impressionnant : Champion de la Martinique de football (19 fois) - Coupe de la Martinique de football (6 fois) Vainqueur. Sous l'impulsion de son nouveau président Georges BEAUPRÉAU, le club doyen reste l'une des valeurs sûres du championnat de Martinique et mettra tout en œuvre pour bien figurer dans la Coupe MMM-Mutuelle Mare Gaillard, édition 2018.

- **Championnat de la Martinique de football** : 1920-1921-1922-1923-1924-1926-1930-1931-1935-1938-1940-1941-1942-1943-1949-1964-1965-1972-2011
- **Coupe de la Martinique de football** : 1954-1955-1959-1962-1980-2014
- **Coupe de France - finale départementale Vainqueur** : 1961, 1962, 1971, 1979, 1983, 2012, 2017
- **Trophée du Conseil Général Yvon LUTBERT** : 2011
- **Trophée des clubs champions Antilles-Guyane** : 2011
- **Trophée Mutuelle Mare Gaillard** : 2012



**Staff technique** : Charles BONIX – entraîneur/Ménil BOUNGO– entraîneur adjoint



# ***RC RIVIÈRE PILOTE***

Siège du club – Centre Associatif – 97211 Rivière Pilote  
Siret : 479 925 224 – APE 9312 Z-  
Tel : 05.96 62 81 16 Fax 05 96 62 81 27  
Président : Marcel PUJAR. Email : [519126@liguefootmartinique.fr](mailto:519126@liguefootmartinique.fr)

Un des plus beaux palmarès du football martiniquais avec de nombreux titres et des prestations remarquables dans la Coupe **Mutuelle Mare Gaillard**.

Vainqueur de cette compétition en 2013, le Racing a laissé échapper un doublé qui lui tendait les bras dans une finale exceptionnelle à En Camé.

Le Racing sera un prétendant sérieux pour la conquête de ce Trophée

- **Trophée Mutuelle Mare Gaillard** : 2013, 2015
- **Champion de Martinique** : 2012 – 2010 – 2008
- **Vainqueur de la Coupe de la Martinique** en 2013 et 2011
- **Coupe de la Ligue** en 2012 – 2011
- **Tournoi Mutuelle Mare Gaillard des Clubs champions** : 2012 – 2010
- **Vainqueur du Trophée Y. LUTBERT** en 2012



**Staff technique** : Guy-Michel NISAS – entraîneur/Charlaine MARIE-JEANNE– entraîneur adjoint

## CALENDRIER DE LA COMPETITION

### ➤ *½ finales Aller*

- 20-21 février 2018 (idem en Martinique, 27-28 mars en Guyane)

### ➤ *½ finales Retour*

- 6-7 mars 2018 en Guadeloupe
- 31 mars 2018 en Martinique
- Pas de retour en Guyane

### ➤ *Finale locale*

- 31 mars 2018 en Guadeloupe
- 6 Avril 2018 en Guyane

### ➤ *Phase régionale finale en Martinique*

- 6-8 mai 2018

## PROGRAMME GUADELOUPE

- **Demi-finales aller**
  - Mardi 20 février 2018 (match à 20h30)**
  - CSM – LA GAULOISE à Petit-Canal
  - Mercredi 21 février 2018 (match à 20h30)**
  - AMICAL CLUB – USR aux Abymes
- **Demi-finales retour**
  - Mardi 6 mars 2018 (match à 20h30)**
  - USR – AMICAL CLUB à Baie-Mahault
  - Mercredi 7 mars 2018 (match à 20h30)**
  - LA GAULOISE – CSM à Capesterre-Belle-Eau

## PROGRAMME GUYANE

- **Les dates des ½ finales (aller simple)**
    - Mardi 27 mars au stade Dr. Edmard LAMA**
    - ASC REMIRE- ASC GELDAR DE KOUROU
    - Mercredi 28 mars au stade Georges CHAUMET**
    - US MATOURY - CSC DE CAYENNE
- Finale - Vendredi 6 avril au stade George CHAUMET**

## PROGRAMME MARTINIQUE

- **Demi-finales aller**
  - Mardi 20 février 2018 (match à 20h00)**
  - CLUB COLONIAL – GOLDEN LION à Dillon
  - Mercredi 21 février 2018 (match à 20h00)**
  - RC RIVIERE PILOTE – CLUB FRANCISCAIN à Rivière Pilote
- **Demi-finales retour**
  - Samedi 31 mars 2018**
  - GOLDEN LION- CLUB COLONIAL à Saint Joseph
  - Samedi 31 mars 2018**
  - CLUB FRANCISCAIN – RC RIVIERE PILOTE au François

## PALMARES

### • **Ligue Antilles Foot**

- **2004** : Club Franciscain (Martinique) / Finaliste : AS Gosier
- **2005** : Club Franciscain (Martinique) / Finaliste : Racing
- **2006** : RC Rivière-Pilote (Martinique) / Finaliste : Club Franciscain
- **2007** : Club Franciscain (Martinique) / Finaliste : RC Rivière-Pilote

### • **Trophée Mutuelle Mare-Gaillard**

- **2008** : Club Franciscain (Martinique) / Finaliste : Samaritaine
- **2009** : Samaritaine (Martinique) / Finaliste : CS Moulien
- **2010** : Club Franciscain (Martinique) / Finaliste : Etoile
- **2011** : Aiglon du Lamentin (Martinique) / Finaliste : Etoile
- **2012** : Club Colonial (Martinique) / Finaliste : Amical Marie-Galante
- **2013** : RC Rivière-Pilote (Martinique) / Finaliste : Etoile
- **2014** : CS Moulien (Guadeloupe) / Finaliste : RC Rivière-Pilote
- **2015** : RC Rivière-Pilote (Martinique) / Finaliste : CS Moulien
- **2016** : CS Moulien (Guadeloupe) / Finaliste : Club Franciscain
- **2017** : Golden Lion (Martinique) / Finaliste : USBM

## REGLEMENT SPORTIF

### ARTICLE 1 :

La **Coupe MMG-Mutuelle Mare Gaillard** est une compétition qui permet en cours de saison, la confrontation des 4 premières équipes classées des championnats de Régionale 1 des Ligues de Guadeloupe (Gd1, Gd2, Gd3 et Gd4), de Guyane (Gy1, Gy2, Gy3 et Gy4) et de Martinique (M1, M2, M3 et M4) de la saison précédente.

En cas de désistement d'un club, il pourra être remplacé par repêchage en respectant l'ordre du classement de son championnat de LIGUE.

### ARTICLE 2 :

Cette compétition est administrée par un Comité Exécutif dont la composition et les missions sont définies par les statuts de l'Association Ligue Antilles Foot.

L'organisation matérielle et logistique de chaque rencontre est à la charge de la Ligue sur le territoire de laquelle elle se déroule.

### ARTICLE 3 : Déroulement de la compétition

Les lieux, dates et heures de toutes les rencontres seront déterminés par le Comité Exécutif de la Ligue Antilles Foot.

La compétition se déroule en deux phases :

- Une phase Locale se déroulant sur les 3 ligues (Art 3.2 ci-dessous)
- Une phase Finale Régionale dans une des 3 ligues, appelée « ligue hôte » (Art 3.3 ci-dessous)

#### 3.1 Désignation de la Ligue hôte pour la phase finale

Le Comité Exécutif désigne la Ligue hôte de la phase finale. Le principe de rotation annuelle sera mis en place.

#### 3.2 Une phase « locale », dans chaque Ligue :

##### 3.2.1 Deux ½ finales locales

- Elles se déroulent, dans chaque Ligue, en matches aller et retour organisés par le Comité Exécutif, étant précisé qu'en cas d'égalité du nombre de buts marqués sur les deux rencontres, à l'issue du match retour, les buts marqués à « l'extérieur » comptent double pour déterminer l'équipe qualifiée pour la suite de la compétition.

- En cas d'égalité persistante à l'issue des matches retour concernés, malgré la prise en compte des buts marqués à « l'extérieur », il sera procédé à l'épreuve réglementaire des tirs au but.
- Dans chaque ligue, et sur la base du classement de la Régionale 1 de l'année précédente, l'équipe classée 1<sup>ière</sup> sera opposée à l'équipe classée 4<sup>ième</sup> et l'équipe classée 2<sup>ième</sup> sera opposée à celle classée 3<sup>ième</sup>. L'ordre des rencontres sera défini par le Comité exécutif.

### 3.2.2 Une Finale « locale »

- Dans la ligue organisant la phase finale régionale, il n'y aura pas de finale locale. Les deux équipes victorieuses des ½ finales seront directement qualifiées pour la phase finale régionale.
- Dans les deux autres ligues, une finale opposera en match unique, dans chacune des deux Ligues, les vainqueurs des ½ finales locales, sur le terrain, à la date et à l'heure, fixés par le comité exécutif de la Ligue Antilles Foot. En cas d'égalité à l'issue du temps règlementaire de la finale locale, il sera joué une prolongation de deux fois 15 minutes, puis, il sera, si nécessaire, procédé à l'épreuve des tirs au but.

### 3.3 Une Phase Finale « Régionale »

La Phase Finale Régionale de la compétition se déroule sous un format coupe selon les modalités suivantes :

- Deux ½ finales
- Match de Classement
- Finale

#### 3.3.1 ½ finales

- Une ½ finale opposant les deux équipes qualifiées de la ligue hôte
- Une ½ finale opposant les deux autres équipes qualifiées pour cette phase finale

En cas d'égalité à l'issue du temps règlementaire, il sera procédé à l'épreuve réglementaire des tirs au but.

L'ordre des ½ finales sera défini par le Comité exécutif.

#### 3.3.2 Match de classement

Les deux équipes perdantes des ½ finales seront opposées pour déterminer le 3<sup>ième</sup> et le 4<sup>ième</sup> de la Coupe Mutuelle Mare Gaillard

En cas d'égalité à l'issue du temps règlementaire, il sera procédé directement à l'épreuve réglementaire des tirs au but.

#### 3.3.3 Finale Régionale de la Coupe MMG Mutuelle Mare Gaillard

Elle opposera les deux équipes victorieuses des ½ finales

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il sera joué une prolongation de deux fois 15 minutes, puis il sera procédé si nécessaire à l'épreuve réglementaire des tirs au but.

#### **ARTICLE 4 : Inscription sur la feuille de match – Contrôle de l'identité des joueurs :**

##### **4.1 Inscription sur la feuille de match :**

###### **4.1.1 Nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match**

Le nombre maximum de joueurs inscrits sur la feuille de match pour toutes les rencontres de la Coupe MMG-Mutuelle Mare gaillard est de 16.

Le nombre maximum de remplaçants figurant sur la feuille de match est donc fixé à cinq ; ils peuvent tous prendre part à la rencontre.

###### **4.1.2 Nombre de mutés**

Le nombre de joueurs mutés figurant sur la feuille de match, sans distinction entre joueurs ayant changé de club en période normale ou joueurs ayant changé de club hors période, est limité à six. Ils peuvent tous prendre part à la rencontre.

###### **4.1.3 Autres inscrits sur la feuille de match**

Toutes les personnes inscrites sur la feuille de match en qualité de dirigeants, cadres techniques, médicaux des équipes en présence, doivent présenter à l'arbitre leur licence de la saison en cours, dont le numéro est mentionné sur la feuille de match concernée. Au cas contraire, elles ne seront pas autorisées à être présentes sur le banc de touche ou aux abords de l'aire de jeu.

##### **4.2 Contrôle de l'identité des joueurs :**

###### **4.2.1 Pour les phases « locales » (1/2 finales et finale locale dans chaque Ligue) :**

Le contrôle de l'identité des joueurs inscrits sur la feuille de match, se fera sur présentation à l'arbitre de leurs licences originales au titre de la saison en cours, dont les numéros sont portés sur la feuille de match, comme pour les autres rencontres officielles habituellement disputées au sein de leur Ligue d'appartenance.

En cas d'absence de licence d'un joueur, l'arbitre appliquera les dispositions de l'article 141 des règlements généraux de la FFF ; il exigera notamment de ce joueur une pièce d'identité comportant une photographie et la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football.

###### **4.2.2 Pour la phase Finale Régionale :**

La présentation du passeport en cours de validité est obligatoire.

Le contrôle de l'identité des joueurs inscrits sur la feuille de match, se fera sur présentation à la fois, de leur passeport en cours de validité à la date de la rencontre et de leur licence originale au titre de la saison en cours ; leur numéro de licence sera inscrit sur la feuille de match en regard de leur nom.

Aucun joueur, même s'il peut présenter sa licence originale de la saison en cours, ne pourra être inscrit sur la feuille de match s'il n'a pas également présenté à l'arbitre, son passeport en cours de validité.

Si un joueur ne peut présenter que son passeport en cours de validité, sans sa licence de la saison en cours, l'arbitre lui appliquera les dispositions de l'article 141 des règlements généraux de la FFF, en exigeant la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football (cf. paragraphe 4-2-1, dernier alinéa, ci-dessus).

En cas de non-respect des dispositions mentionnées aux paragraphes 4-2-1 et 4-2-2 supra, son équipe aura match perdu par pénalité si des réserves sur ce point ont été régulièrement formulées et confirmées par l'équipe adverse, même si le joueur concerné n'a pas pris part au jeu.

## **ARTICLE 5 :**

### **5.1 Réerves / Réclamations d' après match/ demandes d'évocation :**

Les confirmations de réserves, les réclamations d'après match ou les demandes d'évocation, doivent être adressées par les clubs à leur ligue d'appartenance, (pour transmission par cette ligue au Comité Exécutif de la LAF), dans les 24 heures ouvrables suivant le match, par lettre recommandée, ou télécopie, avec « entête » du club obligatoire, ou courrier électronique.

Les droits correspondants, d'un montant de 30€ seront versés à la Ligue Antilles Foot sous couvert de la Ligue d'appartenance du club réclamant, dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre. En cas d'absence de versement des droits dans les délais ci-dessus, ou de versement insuffisant, la réclamation sera déclarée irrecevable.

Ces litiges seront examinés en première instance par la commission « Litiges et Contentieux » de la Ligue Antilles Foot.

### **5.2 Appel :**

Les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité Exécutif de la Ligue Antilles Foot, qui juge en appel et dernier ressort.

L'appel sera formulé par courrier recommandé ou télécopie avec en tête du club, ou courrier électronique, adressé par le club à sa ligue d'appartenance (pour transmission par cette ligue au Comité Exécutif de la Ligue Antilles Foot.), dans le délai de 24 heures ouvrables suivant la notification de la commission de 1<sup>ère</sup> instance, accompagné des droits d'appel d'un montant de 60€.

En cas d'absence des droits ou de montant insuffisant, l'appel sera déclaré irrecevable.

La notification des décisions de première instance ou d'appel pourra être effectuée par télécopie ou tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception.

En cas d'urgence à statuer, le comité exécutif de la Ligue Antilles Foot pourra se substituer à la Commission « Litiges et Contentieux » pour juger en premier et dernier ressort les litiges nés de la compétition.

#### **ARTICLE 6 : Arbitrage de la compétition**

Le Comité exécutif de la Ligue Antilles Foot déterminera en temps utile les modalités retenues pour l'arbitrage des rencontres de la compétition, phases locales et phase finale régionale.

Il peut donner mission aux CRA locales d'effectuer les désignations et les convocations des arbitres.

#### **ARTICLE 7 : Discipline – Pénalités :**

Les manquements au code disciplinaire et les faits passibles de sanctions, seront jugés par la Commission de Discipline de la Ligue Antilles Foot, par référence aux règlements des compétitions des ligues concernées et /ou du règlement disciplinaire propre à la **Coupe MMG-Mutuelle Mare Gaillard**.

Tout joueur exclu d'un match de la **Coupe MMG-Mutuelle Mare Gaillard** est automatiquement suspendu pour le match suivant de cette compétition disputé par son équipe. Tout joueur ayant été sanctionné de deux cartons jaunes lors de deux matches de la **Coupe MMG-Mutuelle Mare Gaillard**, consécutifs ou non, sera automatiquement suspendu pour le match suivant de la **Coupe MMG-Mutuelle Mare Gaillard**, sans qu'il y ait lieu obligatoirement, à notification de cette sanction.

*Néanmoins, à l'issue des matches retour des ½ finales locales de la compétition, les joueurs pour lesquels un seul avertissement (carton jaune) aura été enregistré, bénéficieront, à titre gracieux, de l'effacement de cette sanction (l'unique carton jaune), et leur fichier disciplinaire sera donc considéré, pour les finales locales ou pour la ½ finale de la phase finale opposant les deux équipes de la ligue organisant la phase finale, comme étant vierge de tout avertissement (carton jaune).*

Les sanctions prises par la commission de discipline seront purgées dans le cadre de la **Coupe MMG-Mutuelle Mare Gaillard**

Toutefois, le Comité Exécutif de la Ligue Antilles Foot pourra saisir la commission de discipline de la Ligue d'appartenance d'un licencié, joueur, cadre technique, dirigeant..., ayant perpétré des voies de fait sur un officiel dans le cadre de la **Coupe MMG-Mutuelle Mare Gaillard**, ou ayant été l'auteur de faits d'indiscipline caractérisée, en vue de prononcer éventuellement à son encontre une sanction applicable aux compétitions propres organisées par sa Ligue d'appartenance.

De même, la Ligue concernée pourra interdire l'inscription sur la feuille de match et la participation à un titre quelconque, pour une rencontre de la **Coupe MMG-Mutuelle Mare Gaillard**, d'un de ses licenciés coupable des mêmes faits à l'occasion d'une rencontre d'une compétition autre que la **Coupe MMG-Mutuelle Mare Gaillard**.

Toute équipe déclarée forfait est éliminée de la compétition en cours et ne pourra pas participer à l'édition suivante si son classement en championnat de Régionale 1 lui ouvrirait cette possibilité, sauf cas exceptionnel à examiner par le Comité Exécutif de la Ligue Antilles Foot.

Tout match perdu par pénalité le sera par un score de 3 buts à 0. Si le nombre de buts marqués par l'équipe déclarée vainqueur par pénalité est supérieur à 3, elle conserve le bénéfice des buts marqués sur le terrain.

Les clubs sont passibles de sanctions administratives et/ou financières, pour non-respect du protocole et pour les faits d'indiscipline commis par leurs licenciés.

## **ARTICLE 8 : Déplacement des délégations.**

### **8.1 A l'occasion des finales « locales » :**

Une délégation officielle des différentes ligues sera conviée à assister aux différentes finales locales.

La composition de ces délégations et les modalités de leur déplacement seront arrêtées en temps utiles par le Comité Exécutif de la Ligue Antilles Foot.

### **8.2 A l'occasion de la Phase Finale Régionale:**

- Les délégations sportives (dites « de club »), qui participeront à la phase finale régionale, seront composées de 23 personnes.

Les clubs qualifiés devront fournir à leur ligue d'appartenance au plus tard 48 heures avant la date prévue de leur déplacement vers la ligue hôte, la liste des membres composant leur délégation afin de permettre l'organisation du déplacement et les contrôles utiles.

- La délégation officielle (dite « de Ligue ») qui accompagnera l'équipe appelée à se déplacer (Dirigeants et arbitre(s) éventuel (s) notamment) et les modalités de son déplacement, seront déterminées en temps opportun par le Comité Exécutif de la Ligue Antilles Foot.

## **ARTICLE 9 : Obligations Protocolaires**

Toutes les délégations sont tenues de respecter les dispositions protocolaires arrêtées par le Comité Exécutif de la LAF :

- Participation aux conférences de presse
- Protocole d'avant match
- Protocole d'après match
- Réception d'après match

Tous manquements à ces dispositions feront l'objet de sanctions décidées par le Comité Exécutif telles que définies à l'article 3 du règlement disciplinaire de la compétition.

**ARTICLE 10 :**

Le Comité Exécutif de la Ligue Antilles Foot statue en dernier ressort sur toute contestation relative à l'organisation et /ou au déroulement de la compétition et sur tous les cas non prévus au présent règlement.

## REGLEMENT DISCIPLINAIRE

### ARTICLE 1 :

Le Comité Exécutif (CE) de la LAF délègue ses pouvoirs en matière disciplinaire à la Commission de Discipline.

La Commission de discipline est composée de 6 délégués (2 par ligue), non membres du CE. Ses membres sont désignés pour deux (2) ans.

### ARTICLE 2 :

La Commission de discipline est habilitée à prendre toutes sanctions dans le barème ci-après pour tous faits constituant des faits répréhensibles, des manquements à l'éthique sportive ou une atteinte à la morale sportive.

### ARTICLE 3 :

Les sanctions disciplinaires sont énoncées sans hiérarchie ni critère lié à la gravité. Les organes disciplinaires apprécient, en fonction des circonstances de l'espèce, l'opportunité de prononcer une ou plusieurs de ces sanction(s) disciplinaire(s) et en déterminent la nature ainsi que le quantum.

Les principales sanctions que peuvent prendre le Comité Exécutif de la **Coupe MMG-Mutuelle Mare Gaillard** et sa Commission de Discipline à l'occasion de tous litiges dont ils sont saisis ou pour toutes infractions de quelque nature qu'elle soit, à l'encontre des joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants, clubs ou associations sont les suivantes :

- le rappel à l'ordre ;
- l'amende ;
- la suspension
- l'interdiction de participer directement ou indirectement à l'organisation, et au déroulement des rencontres organisées ou autorisées par le Comité Exécutif
- la perte d'un ou de plusieurs matchs par pénalité ;
- le retrait de point(s) au classement d'une équipe dans le cadre de la compétition en cours
- la suspension de terrain ;
- la mise hors compétition ;
- l'interdiction d'engager une équipe dans la compétition ;
- la réparation du préjudice matériel causé ;
- l'inéligibilité à temps aux instances dirigeantes de la LAF

Toute sanction peut être assortie d'une amende.

Ces mesures ne peuvent intervenir qu'après notification aux assujettis (sauf pour les suspensions faisant suite à deux cartons jaunes) en ayant fait l'objet et après épuisement des voies de recours internes. Dans tous les

cas ci-dessus énoncés, les organes disciplinaires doivent fixer la prise d'effet et les modalités d'exécution des sanctions

#### **ARTICLE 4 :**

Les sanctions prises par la Commission de Discipline sont susceptibles d'appel devant le CE dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 5 du règlement sportif de la compétition.

#### **ARTICLE 5 :**

Les délégations sportives et les clubs sont tenus de respecter l'organisation matérielle et logistique de la compétition dans tous ses aspects.

En particulier, chaque délégation sportive devra être sous la responsabilité d'un chef de délégation désigné sur la liste officielle authentifiée par la ligue d'origine.

Ce responsable sera l'interlocuteur des officiels pour tous renseignements ou consignes en rapport avec la compétition.

#### **ARTICLE 6 :**

Les délégations devront, lors des déplacements terrestres, aériens ou maritimes, s'abstenir de tous comportements susceptibles de ternir l'image de la **Coupe MMG-Mutuelle Mare Gaillard** et de ses associations affiliées.

Ces obligations sont valables également dans le cadre de l'hébergement et de la restauration. A ce sujet, toutes dégradations ou disparitions de biens constatées seront automatiquement mises à la charge des délégations fautives.

#### **ARTICLE 7 :**

Les délégations sont tenues de respecter le protocole mis en place pour la compétition :

- Participation aux conférences de presse
- Protocole d'avant match
- Protocole d'après match
- Réception d'après match

sous peine d'encourir,

- d'une part, l'une des sanctions visées à l'article 3 du présent règlement,
- d'autre part, la réduction ou la suppression, pour les équipes concernées, de la dotation financière à laquelle elles pourraient prétendre, eu égard à leurs classements sportifs au terme de la compétition.

Les officiels veilleront en particulier au strict respect du programme et des horaires fixés.

#### **ARTICLE 8**

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront réglés, en dernier ressort, par le Comité Exécutif.

## CONTACTS

### Comité Exécutif de la Ligue Antilles Foot

Georges DUQUESNAY : Président 06.96 44 11 87

Alain ARCONTE : Vice-Président / 06 90 56 17 69

Jean Claude VARRU : Secrétaire Général : 06 96 45 32 45

[secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr](mailto:secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr)

### MMG MUTUELLE MARE-GAILLARD

Véronique QUELLERY-SELBONNE 06.90.62.10.48

veronique.kellery-selbonne@maregaillard.com



PARTENAIRE OLYMPIQUE